

Bulletin du Musée pédagogique

Numéro d'inventaire : 2025.0.156

Auteur(s) : Musée pédagogique

Henri Rollet

Marguerite Gruny

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts : Musée Pédagogique

Imprimeur : Imprimerie administrative

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1931

Inscriptions :

- lieu d'édition inscrit : 41, rue Gay-Lussac : Paris (5e)
- lieu d'impression inscrit : Melun
- numéro : N°4. - Février 1931

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Brochure papier agrafé, couv. papier cartonné rouge, une page repliée à l'intérieur.

Mesures : hauteur : 21 cm ; largeur : 13,5 cm

Notes : Le bulletin comprend un article de P. Rollet sur "La Société Française de Pédagogie, la liste des périodiques traitant de questions d'enseignement et de pédagogie (élaborée par L.-M. Georget, conservateur-bibliothécaire du Musée pédagogique), une présentation de L'Heure Joyeuse (Bibliothèque publique pour la jeunesse de la Ville de Paris par Marguerite Gruny, une de ses bibliothécaires. En fin d'ouvrage se trouve une carte représentant comment est organisée la décentralisation du Service des Films du Musée pédagogique (dépôts régionaux, départementaux, en voie d'organisation). Les 3e et 4e de couverture listent les publications du Musée pédagogique.

Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Littérature relative aux technologies audiovisuelles et informatiques (essais de pédagogie, approche théorique, recherches)

Utilisation pédagogique des moyens audiovisuels et informatiques

Lieu(x) de création : Melun

Historique : Le Musée pédagogique a publié 13 numéros de son Bulletin, entre 1929 et 1935 (trois par an jusqu'en 1931 puis de façon annuelle). Celui-ci est le quatrième numéro.

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : pp. 103-129

Objets associés : 2025.0.155

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

41, rue Gay-Lussac. — Paris (5^e)

BULLETIN

DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

(N^o 4. — Février 1931)

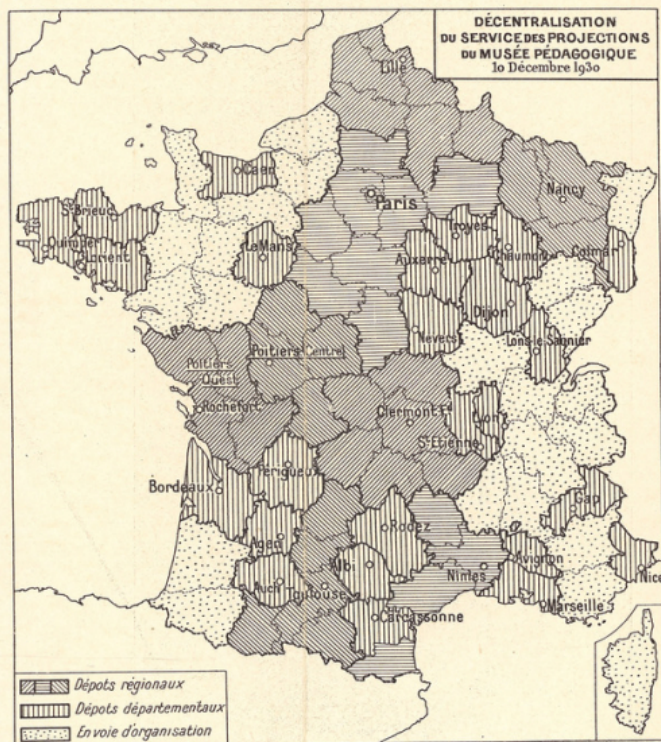
MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1931

BULL. MUS. PÉDAG.

SERVICE DES PROJECTIONS LUMINEUSES



Cliché Manuel Général.

— 125 —

dépôts locaux ou régionaux. En outre, les membres de l'Enseignement public qui consentent à verser une cotisation peuvent s'ils le désirent se procurer également des films auprès des associations dites *Offices régionaux* dont l'adresse leur sera fournie par l'Office d'informations du Musée Pédagogique ou par la Fédération nationale des Offices, 41, rue Gay-Lussac, à Paris.

N. B. Depuis l'établissement de la carte, des accords déjà conclus ou en voie de l'être vont permettre d'élargir la décentralisation officielle dans les régions de Bordeaux, de Lyon, de Strasbourg.

Quelques visites.

- Mme DREYFUS-BARNEY, du Conseil International des Femmes, Expert de la S. d. N.
 M. Y. YNOUYE, Général-Inspecteur de la Santé, Tokio.
 M. GIMENEZ CABALLERO, Secrétaire général du Comité espagnol du Cinéma éducatif, Madrid.
 M. OSMAN MYDERRIZI, Inspecteur de l'Enseignement, Tirana (Albanie).
 PROFESSEUR WILSON, New-York.
 M. RANGACHAR, de Mysore (Inde).
 D^r CHAILLEY-BERT, de l'Institut d'éducation physique de l'Université.
 M. HUET, Directeur de l'école de perfectionnement, Yvetot.
 M. JULIUS PLAUT, Studienrat, Francfort-sur-Mein.
 M. E. WHIGRAHS, Conseiller à la Légation de Lettonie, Paris.
 M. HUBL, Directeur du Service des Projections lumineuses, à l'Urania (Vienne).
 M. W. S. ELDBREE, Professeur à l'Université de Columbia, New-York.
 D^r WILHELM MOSLE, Professeur de langues modernes, Berlin.
 Mme HANNA POHOSKA, Inspectrice au Ministère de l'Instruction publique de Pologne, chargée de mission du Gouvernement polonais.

AU MUSÉE

Service des Projections lumineuses.

La carte ci-contre montre comment est organisée la *décentralisation* du SERVICE DES FILMS du Musée Pédagogique.

Les *dépôts départementaux* ou *régionaux* sont confiés aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie qui les gèrent directement ou chargent de ce service, sous leur contrôle et sous leur responsabilité, tel organisme offrant toutes les garanties indispensables pour l'utilisation et la conservation de collections appartenant à l'État.

Les membres de l'Enseignement public en exercice dans un département ou dans une académie possédant un dépôt doivent s'adresser directement à ce dépôt et non plus au Musée Pédagogique. Ils bénéficient des mêmes conditions de prêt (gratuité et franchise pour l'envoi et le retour des bandes).

A titre d'essai, des dépôts de vues fixes sur verre ou sur bandes de 35 mm. ont été créés en Haute-Marne, au dépôt de Poitiers-Centre, au dépôt de Poitiers-Ouest (Rochefort), aux dépôts régionaux de Nancy, de Nîmes; à Briançon, à Vitré, à Ajaccio, à Lorient, etc...

Il convient de ne pas confondre ces dépôts officiels, la plupart du temps communs à l'Instruction publique et à l'Agriculture, avec les organisations libres que constituent les *Offices du Cinéma éducateur*, associations régies par la loi de 1901. Dans leur domaine, ces offices rendent les plus grands services pour la diffusion du Cinéma éducateur et plus particulièrement du Cinéma post-scolaire: dans la plupart des cas, ce sont ces offices qui sont chargés par les autorités académiques locales de gérer les dépôts officiels. En outre, ces offices possèdent en propre des films qu'ils louent suivant des conditions qu'ils ont eux-mêmes établies.

En conséquence, tout membre de l'Enseignement public a donc le droit d'obtenir gratuitement des films et des vues fixes faisant partie des collections de l'État, soit en s'adressant directement au Musée Pédagogique, soit en les demandant aux



Un coin de l'HEURE JOYEUSE.